



PROGRAMME DE FORMATION

AMELIORATION DE LA QUALITE DES SOINS

Evaluation des Pratiques Professionnelles

Contexte de la demande :

Depuis les premières mesures de certification des établissements de santé, la qualité des soins fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics comme des professionnels de santé. Le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 donne pour mission au Haut Conseil des professions paramédicales « de participer, en coordination avec la Haute Autorité de Santé, à la diffusion des recommandations de bonne pratique et à la promotion de l'évaluation des pratiques des professions paramédicales ». L'EPP concerne les activités diagnostiques, thérapeutiques et préventives et conduit à des actions d'amélioration en cas d'écart entre la réalité et les recommandations.

Dans la démarche de certification en cours, le critère 1.f exige que chaque établissement inscrive la politique d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) dans la politique d'amélioration de la qualité des soins. La référence 28 définit la « mise en œuvre des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) » en incitant les différents secteurs d'activité clinique ou médico-technique à s'inscrire dans ce processus.

Objectif :

Cette formation a pour objectif de permettre aux participants de comprendre la démarche d'Evaluation des Pratiques Professionnelles, de connaître les recommandations et les obligations des personnels de santé en matière de qualité des soins, de découvrir les étapes de la réalisation d'une EPP, d'identifier les thématiques relevant d'une EPP dans leur secteur d'activité.

Public :

Ce programme s'adresse aux personnels de santé médicaux et non médicaux (cadre de santé, infirmier, kinésithérapeute, manipulateur en électro-radiologie, psychomotricien, ergothérapeute, etc.).